

PROCES-VERBAL DE LIQUIDATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

EURL 2CA, au capital de 1 000 €
Siège social : 13 Lotissement Les Lataniers – 97118 SAINT FRANCOIS
N° SIRET : 897 405 445 00015
CODE APE : 4391A

L'an deux mille vingt trois
Le 30 juin
À 9 heures.

Mr VOUTERS Maxime, l'associé unique de la société 2CA, propriétaire de 100 parts sociales, représentant la totalité des parts composant le capital, constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Mr VOUTERS Maxime rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **CLOTURE DE LIQUIDATION DE LA SOCIETE**

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés au 30 juin 2023, approuve lesdits comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde positif, décide le remboursement de son compte courant à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la société dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, et donne quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr VOUTERS Maxime pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.
De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Fait à Saint François

Signature de l'associé unique :
Mr VOUTERS Maxime

